

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Eurofan FK Inject 2**

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10371/11

Emploi de la substance / de la préparation Vitrifaction polyuréthane

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Polyisocyanate

Composants dangereux :

CAS: 26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	25 - 50%
EINECS: 247-714-0	 Xn,  Xi; R 20-36/37/38-42/43	

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 20 Nocif par inhalation.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject 2

(suite de la page 1)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Ramasser mécaniquement, recouvrir le reste avec un matériau humide, absorbant (p. ex. sciure, agglomérant de produits chimiques). Environ 1 heure après, mettre dans un conteneur à déchets, ne pas fermer (formation de CO₂!), garder humide et laisser plusieurs jours à l'extérieur dans un endroit protégé. Ensuite, éliminer comme il se doit.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject 2

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject 2

(suite de la page 3)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	aromatique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	230°C (DIN)

Point d'inflammation:	> 200°C (DIN ISO 2592)
------------------------------	------------------------

Température d'inflammation :	ca.445°C (DIN 51794)
-------------------------------------	----------------------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

Pression de vapeur à 20°C:	ca.4 hPa
-----------------------------------	----------

Densité à 20°C:	1,12 g/cm ³ (DIN 53217)
------------------------	------------------------------------

Masse volumique:	Non applicable.
-------------------------	-----------------

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau :	insoluble, réagit (voir point 10)
----------------	-----------------------------------

valeur du pH:	Non applicable.
----------------------	-----------------

Viscosité :

dynamique à 23°C:	1100 mPas (DIN 53015)
cinématique :	Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques:	0,0 %
-----------------------------	-------

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réaction exothermique aux amines et alcools. Formation de CO₂ avec l'eau; dans les récipients fermés, montée en pression (danger d'éclatement)

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject 2

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle			
Oral	LD50	> 5000 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation :

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Procédé :

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

Abbaubarkeit (28d) 0 % (-)

Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle			
EC50/24h	> 1000 mg/l	(Daphnia magna (großer Wasserfloh))	
LC0/96h	> 1000 mg/l	(Brachydanio rerio (Zebrabärbling))	

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle			
EC 50 (3h)	> 100 mg/l	(Belebtschlamm)	

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject 2

(suite de la page 5)

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Après durcissement de l'adhérence résiduelle, les emballages peuvent être revalorisés.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

-

Marine Pollutant:

Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

-

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

diisocyanate de méthylènediphényle

Phrases R :

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases S :

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject 2

(suite de la page 6)

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F